



Sud Organic



0% boues

ORGAFERT Amendement Organique NFU 44-051

Amendement organique à base de fumier issus d'élevages (70%)
et de fiente de poule (30%)

Produits élaborés et stockés sous abris et sur surface enrobée
Processus de compostage et d'hygiénisation contrôlé avec des
tests de germination garantissant l'absence de graines
d'adventices.

Composition	Valeur en Unité par T/MB
N total	15 à 20 en majorité sous forme organique
Phosphore P2O5	9 à 12
Potasse K2O	17 à 22
Magnésium Mg	4 à 6
Calcium CaO	50 à 60
Soufre	14 à 16

Caractéristiques	Valeur
PH	8 à 9
Matière organique	300 kg/T de MB
Matière Sèche	55 à 65 %
Rapport C/N	8 à 11
ISMO	70%

- Amélioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols
- Permet, en plus des avantages d'un fumier d'origine animale, d'apporter des doses fertilisantes élevées
- Amendement produit localement diminuant ainsi l'impact environnemental

**Fabriqué en Provence
Agrément Sanitaire :
FR13078001**

**SUD ORGANIC
Service Commercial
04 66 63 90 02
commercial@sudorganic.fr**

- ❖ stimule et entretient l'activité biologique du sol en favorisant le développement des champignons , bactéries , vers de terre et arthropodes
- ❖ C/N de 8 à 11 permet une mise à disposition régulée des éléments nutritifs, sans créer de concurrence sol plante, libération progressive des éléments nutritifs
- ❖ Apporte 300 kg de MO par tonne, pour améliorer le taux d'humus, structurer le sol, diminuer l'érosion et augmenter la porosité et la rétention en eau
- ❖ augmente la capacité d'échange cationique (CEC) en améliorant la capacité du complexe argilo humique (réservoir alimentaire du sol)

Utilisation	Doses d'emploi préconisées (en T de Matière Brute)
Céréales	❖ 7 à 15 T/ha par an
Vignes et arboriculture	❖ 10 à 20 T/ha pour 3 ans pour la régénération des sols ❖ 2 à 8 T/ha par an pour l'entretien des cultures
Maraichage	❖ 10 à 25 T/ha par an pour la régénération des sols ❖ 3 à 12 T par rotations pour l'entretien des cultures

Livraison en vrac ou big-bag par camion de 10 a 28 Tonnes

Conditions d'utilisation : Ne pas ingérer, se laver et se sécher les mains après emploi. Interdit pour l'alimentation animale. Ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. L'accès des animaux d'élevage aux pâturages et l'utilisation des récoltes comme fourrage sont interdits pendant au moins 21 jours après application.

Toutes les valeurs indiquées sont des valeurs moyennes obtenues à partir d'analyses périodiques

Ce produit est élaboré à partir de déjections animales et de fumiers de ferme équestre

Fabriqué en Provence
Agrément Sanitaire :
FR13078001

SUD ORGANIC
Service Commercial
04 66 63 90 02
commercial@sudorganic.fr